

Conditions générales

1- REGLEMENT DE SEJOUR : A réception de votre acompte, nous vous enverrons, dans la mesure des places disponibles, une confirmation de réservation. La location est définitive lorsque nous encaissons l'acompte.

DELAI DE RETRACTATION : en vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de service d'hébergement et de loisirs commandé sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation ci-jointes.

LE SOLDE de la facture de séjour est à régler dans les conditions suivantes :

- **ESPACE ACCUEIL** : 3 semaines avant votre arrivée.
- **HEBERGEMENTS LOCATIFS** : au plus tard 6 semaines avant le début du séjour.
 - Si vous réservez plus de 6 semaines avant votre arrivée, vous réglez un acompte de 25% du montant total de votre séjour.
 - Si vous réservez moins de 6 semaines avant votre arrivée, vous réglez la totalité du séjour.
- **FORFAIT SAISONNIER** : au plus tard le 1er juin, ou suivant planning contractuel.

ATTENTION : Passé ces délais, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée et les conditions d'annulation ci-après seront appliquées.

2- ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

- **ESPACE ACCUEIL** : En cas d'annulation de votre réservation :
 - Plus de 3 semaines avant votre date d'arrivée, la totalité de votre acompte sera retenu
 - Moins de 3 semaines avant votre date d'arrivée, le montant total de votre séjour sera retenu.
- **HEBERGEMENTS LOCATIFS** :
 - Plus de 6 semaines avant votre date d'arrivée, la totalité de votre acompte sera retenu.
 - Moins de 6 semaines avant votre date d'arrivée, le montant total de votre séjour sera retenu.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée par rapport aux dates réservées ne donnera lieu à aucun remboursement.

3 - ANNULATION DU FAIT DE SEN YAN

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

4 - NON PRESENTATION : Au delà de 24 h, sans nouvelles de votre arrivée, nous disposerons de votre espace accueil ou de votre habitat (cf. Conditions d'annulations).

5 - CAUTION : Pour les hébergements locatifs, une caution de 300 € (220 € + 80 €) vous sera demandée en début de séjour. Cette caution inclut le bris du matériel et la propreté du logement à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, après état des lieux contradictoire, déduction faite, éventuellement du coût du matériel manquant, et en cas d'habitat malpropre, d'un forfait de 80 €. En dehors des heures d'ouverture de la réception, le forfait de 80 € sera obligatoirement encaissé.

6 - ASSURANCES : Les clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont nous aurions été reconnus responsables à leur égard. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs caravaniers de présenter une assurance en cours de validité, pour leur caravane, leur tente, et leur responsabilité civile.

7-GARANTIE ANNULATION facultative : 16 € par semaine réservée. Il est recommandé de souscrire une garantie annulation aux conditions définies ci-dessous:

-Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation, et s'ajoute à celui de l'acompte.

-Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée sur le camping, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Sommes non remboursées : garantie annulation + frais forfaitaires d'annulation de 50 €.

Les événements couverts par la garantie annulation sont (liste exhaustive):

- 1) Décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
 - 2) Licenciement de vous-même ou votre conjoint.
 - 3) Déménagement suite à une mutation professionnelle.
 - 4) Dommages atteignant votre résidence principale suite à incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à vol, vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.
- La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des événements énumérés ci-dessus se produisaient pendant le séjour.

8- SURNOMBRE : Le nombre maximum de personnes sur un emplacement de camping est de 6 ; aucune sur-occupation ne sera tolérée sans autorisation expresse de la Direction.